

**PROCÈS-VERBAL  
BUREAU SYNDICAL  
EN SÉANCE DU MARDI 12 MARS 2024**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **MARDI 12 MARS 2024 à 09h30**, le Bureau Syndical du SIDELEC Réunion s'est réuni en deuxième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **05 mars 2024**. Clôture de la séance à **09h45**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour le point inscrit à l'ordre du jour.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Maurice GIRONCEL Président du SIDELEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX 1<sup>er</sup> Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Harry MOREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Yolain OLIVATE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Mathieu HOARAU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC Réunion / M. Josian ZETTOR par M. Stéphano DIJOUX, 1<sup>er</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Pierre.

**SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE** : Néant.

**SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE** : Néant.

**ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS** : Néant.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Bureau Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

**SECRETARIAT DE SÉANCE** : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Bureau Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDELEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 14 sur 14 (12 présents et 2 représentés)

**Le Procès-verbal de l'instance du vendredi 12 janvier 2024 :**

L'assemblée est invitée à valider le procès-verbal de la séance précédente du vendredi 12 janvier 2024.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Il n'y en a aucune, Monsieur le Président passe au vote :

**- Le procès-verbal du Bureau Syndical du 12 janvier 2024 est adopté à l'unanimité –**

**Le déroulé de séance :**

Monsieur le Président présente ensuite le déroulé de cette séance, et liste l'intervenant qui présentera le rapport.

Après ces quelques précisions, l'assemblée est prête à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**✚ PÔLE RESSOURCES :**

**Direction des ressources humaines**

**Rapport n°24/02-01-B : Gestion des effectifs.**

**DÉCISIONS :**

**✚ Rapport n°24/02-01-B : Gestion des effectifs.**

Monsieur le Président accorde la parole à monsieur Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit. Il présente le rapport.

Le Président précise que les deux créations de postes sont en interne.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Il n'y en a aucune. Le rapport est adopté.

**Divers :**

Monsieur le Président remercie chaque élu de leur assiduité à chacune de nos instances, et clôture la présente instance.

Fin de séance à 09h45.

**Monsieur le Secrétaire de séance,**

**Patrice ELLAMA**

Le 23/01/2024, à Ste Suzanne



**Monsieur le Président du SIDELEC Réunion,  
Maurice GIRONCEL**

Le 5/1/2024, à Ma. Myanne.

